

Les Echos

**Pauline d'Orgeval, de
1001 listes à Deuxiemeavis.fr**

DELPHINE IWEINS Le 25/02/2019 à 16:25

Transformer la liste de mariage en une liste de rêves, rendre accessible un deuxième avis médical pour de lourdes pathologies... Pauline d'Orgeval ne cesse d'entreprendre.



Pauline d'Orgeval, cofondatrice du site Deuxiemeavis.fr. – DR

Transformer la liste de mariage en une liste de rêves, rendre accessible un deuxième avis médical pour de lourdes pathologies... Pauline d'Orgeval ne cesse d'entreprendre.

Son père, inquiet qu'après HEC elle s'engage au sein d'associations au lieu de travailler dans un cabinet d'audit ou une banque d'affaires, lui avait lancé un jour : « Si tu veux vraiment te rendre utile, crée ta boîte et des emplois ! » Pauline d'Orgeval en a pris bonne note.

Faire rêver

C'est en préparant son mariage, et en constituant à grand-peine sa propre liste, qu'elle a eu l'idée de sa première entreprise. « Confrontée à une difficulté personnelle, j'envisage une solution que je souhaite

ensuite partager », confie la startuppeuse qui vient de fêter ses 50 ans.

Et c'est lorsqu'elle est enceinte de son deuxième enfant qu'elle passe à l'acte. Elle sent alors que sa carrière en entreprise va ralentir, et quitte son poste de chef des promotions des ventes chez Otis pour créer le site 1001 listes en 1999. L'idée ?

Dépoussiérer les listes de mariage, mais pas seulement. La satisfaction de travailler sur quelque chose d'utile étant primordiale pour Pauline d'Orgeval, l'entrepreneuse monte un partenariat avec la Fondation de France. Les marié(e)s peuvent faire un don en versant les fins de cagnotte à la Fondation. L'enveloppe peut atteindre 80.000 euros récoltés par an. Forte de son succès, l'entreprise a été rachetée en 2006 par TF1, où Pauline d'Orgeval restera trois ans, puis en 2011 par les Galeries Lafayette.

En 2013, un autre événement personnel pousse cette créative, amatrice de bons vins de bourgogne, à se tourner cette fois vers la télémédecine. Son fils Aurian en situation de handicap, atteint d'une scoliose, doit être opéré. Le médecin recommande tout de même aux parents de prendre un deuxième avis pour s'assurer de la nécessité de cette opération. Il faut dix jours à Pauline d'Orgeval et à son mari, avocat, pour trouver un autre spécialiste de scoliose infantile, et quatre mois pour obtenir un rendez-vous. Las, le jour J, Aurian est trop agité pour se faire ausculter. Le médecin donne alors son avis sur la base du dossier médical complet. Pauline d'Orgeval réalise à ce moment-là l'importance du dossier médical.

Elle songe à créer un site Internet pour qu'un patient ou un médecin puisse envoyer en ligne son dossier médical à un Médecin expert, membre de Deuxiemeavis.fr.

Se rendre utile

Le site naît en juillet 2014. La startuppeuse, qui n'a pas envie de remonter une entreprise

seule, s'associe à Catherine Franc et à Prune Nercy, deux anciennes d'HEC. « Nous sommes très différentes, mais nous nous complétons parfaitement », explique-t-elle. Les trois femmes créent d'abord une association - SantéBD - autour de l'accessibilité de l'information médicale. Des messages de prévention et de dépistage sont expliqués via des fascicules illustrés, une application et un site Internet, chaque fiche étant relue par une personne en situation de handicap afin de s'assurer de sa bonne lisibilité.

Avec le site Deuxiemeavis.fr, les trois entrepreneuses vont plus loin : elles veulent rendre accessible un haut niveau d'expertise médicale en cas de maladies graves ou de pathologies lourdes. « Nous facilitons l'accès en organisant de façon structurante et transparente quelque chose qui existe déjà », décrypte Pauline d'Orgeval. Les débuts sont difficiles, aucune des associées n'est issue du milieu médical et ne dispose des codes. L'offre d'origine propose l'accès à un second avis pour une somme de 295 euros, provoquant l'ire de syndicats de médecins, vent debout contre ce qu'ils appellent alors une tentative d'ubérisation de la santé. Il faut trouver un modèle sans faire payer le patient afin d'éviter une médecine à deux vitesses.

Se dépasser

Le trio a l'idée de créer un conseil scientifique pour déterminer des critères de référencement des médecins, en étroite collaboration avec le Conseil de l'Ordre. Et s'installe au sein de la pépinière d'entreprises de l'hôpital Cochin, gage de crédibilité.

L'entreprise vient de boucler une deuxième levée de fonds, de 2,5 millions d'euros, auprès de trois fonds à impact social :

Investir &+, Citizen Capital et Colam Impact. Son salut vient de la signature de partenariats avec des organismes de protection sociale comme Malakoff Médéric et Audiens et le comparateur de mutuelles et complémentaires santé Santiane.fr. Aujourd'hui, 13 millions de bénéficiaires potentiels grâce à leur mutuelle (ou complémentaire santé) ont accès à un second

avis de spécialistes de leurs pathologies (plus de 300 y sont répertoriées) dans un délai de 7 jours sur la base d'un questionnaire et d'un dossier médical complet.